

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

N° INSEE : 25539

<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt</p> <p>DCM20250930-8</p>	<p style="text-align: center;">Séance du 30 septembre 2025 à 18h30</p> <p>L'an deux mil vingt-cinq, le trente du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>Date d'envoi de la convocation : le 22 septembre 2025</p> <p>Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 1^{er} octobre 2025</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents ()</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Alain KMOCH, Jean-Luc MIESKE, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Christine GUEY, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></p> <p>a donné procuration à ,</p>	
<p>Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance.</p> <p>En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme M/MmeXXXX pour remplir les fonctions de secrétaire.</p>	
<p>Nbre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none">- En exercice : 29 - Quorum : 15- Présents :- Ayant donné procuration :- Absents :- Ayant pris part au vote :	<p>Résultat du vote :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour :- Contre :- Abstention :

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE D'HÉRIMONCOURT / SELONCOURT

Monsieur le Maire expose que suite à la fusion des sociétés de chasse de Seloncourt et d'Hérimoncourt, il convient de revoir les termes de la convention qui fixe les jours de chasse sur le domaine communal.

Il propose d'autoriser, pour six ans, l'Association Intercommunale de Chasse Agréée d'Hérimoncourt / Seloncourt (AICA) à chasser sur les terres appartenant à la ville, les mardis, jeudis, samedis et dimanches sauf en cas de manifestations en forêt ouvertes au public, auquel cas la Commune s'engage à avertir l'AICA qui renoncera à son activité ce jour-là.

La Commission Environnement - Cadre de vie- Forêt, réunie le 11 septembre 2025 a émis un avis défavorable sur le nombre de jours d'ouverture.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Représentant à la signer ainsi que tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER